



**ÉCOLE
BOULLE**



MOBILIER NATIONAL

BMA ART et TECHNIQUES DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE

EN 2 ANS

DÉFINITION

Ce BMA est proposé dans la continuité du CAP Arts du tapis et de la tapisserie de lisse qui prépare au métier de licier et du CAP Rentrayer option A (tapis) ou B (tapisserie), qui prépare au métier de restaurateur textile.

Ce BMA comprend six options qui englobent les différentes techniques liées au métier du licier ou du rentrayer (restaurateur textile) en tapis ou tapisserie.

Le détenteur du BMA est l'héritier de l'histoire des Arts décoratifs. À ce titre, il doit faire preuve d'une grande sensibilité esthétique. La culture artistique, les connaissances techniques et les savoir-faire s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique.

ÉTUDES

1^{ère} année : 35 h hebdomadaires

2^e année : 35 h hebdomadaires

Enseignement général (présence à l'École Boulle / Paris 12^e) : français-histoire-géo-éducation civique, maths-physique-chimie, anglais, éducation physique et sportive.

Enseignement professionnel (présence au Mobilier national / Paris 13^e) : arts appliqués, histoire des styles / histoire du tapis et de la tapisserie, atelier (technique et technologie), projet de réalisation.

L'élève étant sous statut de l'apprentissage, il n'y a pas de stage en entreprise. Il est rémunéré par le Ministère de la culture selon les critères légaux d'âge et d'avancée dans le diplôme.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission se fait après réussite au CAP Arts du tapis et de la tapisserie de lisse ou CAP Rentrayer.

Renseignements sur le site du Mobilier national : <http://www.mobiliernational.culture.gouv.fr/fr/nous-connaître/formations-et-stages>

DÉBOUCHÉS

L'élève ayant obtenu le BMA, diplôme de Niveau 4, peut se présenter au concours de Technicien d'art organisé par le Ministère de la culture. Le lauréat au concours devient fonctionnaire de l'État de catégorie B, dans les ateliers du Mobilier national (Paris, Aubusson) et des Manufactures nationales de tapis ou tapisserie (Paris, Beauvais, Lodève).

Le Mobilier national est l'héritier du garde-meuble de la couronne. Il administre les manufactures nationales de tapisserie et tapis des Gobelins, Beauvais et Savonnerie, en charge de créer des œuvres textiles, ainsi que les dentelles du Puy et d'Alençon. Il contribue à enrichir et entretenir les collections nationales destinées à l'ameublement des lieux officiels de la République (résidences présidentielles, ministères, ambassades, etc.).